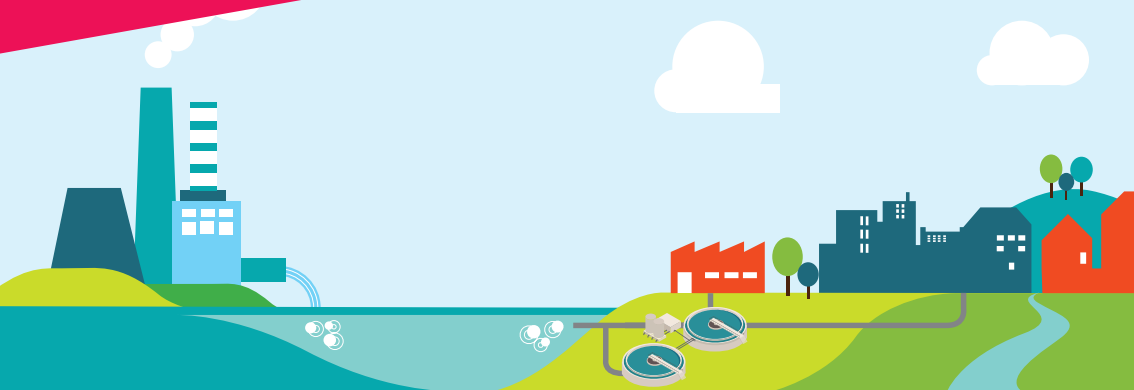


SERVICES  
ET SUBVENTIONS  
DÉDIÉS AUX  
PROFESSIONNELS



ARTISANS, COMMERÇANTS, INDUSTRIELS, VOTRE ACTIVITÉ  
EST SUSCEPTIBLE DE GÉNÉRER DES REJETS TOXIQUES ?

## DÉCOUVREZ LES AVANTAGES ET L'ACCOMPAGNEMENT

Qualité  
eau  
*Entreprises responsables*

JUSQU'À  
**70%**  
DE SUBVENTIONS

valence  
romans  
**AGGLO**

## **La pollution des eaux au cœur de la protection de l'environnement**

Métaux, plastique, solvants, hydrocarbures, détergents, produits pharmaceutiques... sont des substances retrouvées dans nos eaux usées. Ainsi polluées, ces eaux sont difficiles à traiter et engendrent des coûts d'assainissement et de dépollution élevés.

### **Une aide dédiée aux professionnels**

Consciente de la complexité du sujet et des moyens nécessaires pour remédier à cette problématique, Valence Romans Agglo propose un dispositif gratuit d'aide aux professionnels implantés sur son territoire : *Qualité eau*. Il s'adresse aux industriels, commerçants, artisans dont l'activité est susceptible de générer des rejets de polluants toxiques.

### **Le diagnostic *Qualité eau* vous permet de :**

- Faire le point sur vos pratiques
- Être accompagné gratuitement sur :
  - La conformité des rejets
  - La gestion des déchets et produits dangereux pouvant être source de pollution
- Positionner votre établissement par rapport aux enjeux territoriaux.

Il est indispensable à toute autorisation de déversement au réseau public de collecte.

Les textes réglementaires généraux pour l'admission d'eaux usées autres que domestique :

- Articles L1331-10 et L1337-2 du code de la santé publique
- Article R2224-19-6 du code général des collectivités territoriales
- Règlement d'assainissement collectif en vigueur sur le territoire de Valence Romans Agglo



## LES MICROPOLLUANTS

- Ils sont en partie issus de l'activité humaine
- Même peu concentrés, ils ont des effets négatifs sur les organismes vivants en raison de leur toxicité, de leur persistance et de leur bioaccumulation
- Ils impactent la chaîne alimentaire

**ATTENTION :** Les stations de traitement des eaux usées n'ont pas vocation à traiter les micropolluants.



## LES REJETS POLLUÉS

- Ils contaminent le milieu naturel
- Ils dégradent les systèmes d'assainissement
- Ils mettent en danger les agents intervenant sur les ouvrages
- Ils font l'objet de poursuite judiciaire



## LES DÉCHETS ET PRODUITS DANGEREUX

- Leur déversement dans le réseau public de collecte est strictement interdit
- Ils peuvent être déposés dans certaines déchetteries professionnelles
- Seuls des prestataires agréés peuvent assurer leur ramassage et leur traitement





## L'AUTORISATION SPÉCIALE DE DÉVERSEMENT

- ▶ Valable maximum 5 ans, elle est obligatoire pour tout rejet d'effluents autre que domestique
- ▶ Elle est obtenue suite à un diagnostic « qualité eau »
- ▶ Elle fixe les caractéristiques d'admissibilité et les conditions de surveillance des rejets
- ▶ Elle définit les modalités financières : redevance spéciale d'assainissement (principe du pollueur-payeur)

### RECONNAÎTRE LES PRODUITS DANGEREUX

En 2010, des symboles ont été définis afin d'harmoniser la classification et l'étiquetage des produits chimiques au niveau international. Si vous en utilisez, veillez spécifiquement à leur stockage et à la manière de les éliminer...



Inflammable



Comburant



Gaz sous pression



Dangereux pour l'environnement



Toxique



Corrosif



Explosif



Sensibilisant mutagène,  
cancérogène  
reprotoxique



Toxique irritant,  
sensibilisant narcotique





## **Avec *Qualité eau*, bénéficiez de subventions pour vos études et investissements relatifs aux effluents et déchets toxiques.**

Par exemple pour :

- réduire votre pollution à la source ;
- vos actions de prévention des pollutions ;
- la gestion de vos déchets ;
- la mise en place de réseaux d'eaux dissociés ;
- la création d'un système d'épuration...

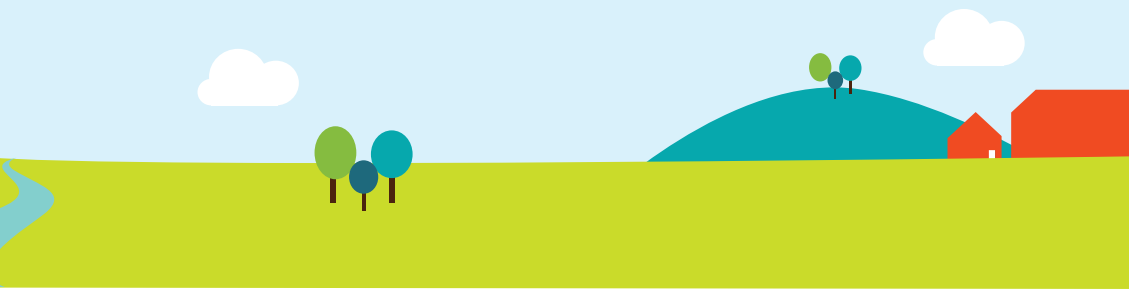
*\*Subventions de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse soumises à condition. Assurez-vous d'être éligible au dispositif auprès de Valence Romans Agglo avant la mise en œuvre de votre projet.*

Déjà **515 000 euros**

d'aides versées grâce à ce dispositif !

Jusqu'à **70 %** de vos études  
et investissements subventionnés.

+ de **200 établissements**  
diagnostiqués **gratuitement** par l'Agglo



**Qualité eau** est une opération portée par Valence Romans Agglo dont l'objectif est la protection de notre ressource en eau par la réduction à la source des émissions toxiques. Elle est organisée en partenariat avec l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Drôme.

Un projet ? Un conseil ? Besoin d'un diagnostic, d'un accompagnement ou d'être aidé pour obtenir une autorisation spéciale de déversement ?  
Contactez-nous :

## **VALENCE ROMANS AGGLO**

### **Direction de l'Assainissement, eaux pluviales et rivières**

04 75 75 41 50 - [qualite-eau@valenceromansagglo.fr](mailto:qualite-eau@valenceromansagglo.fr)

#### ▸ **Marine Gilibert-Duval**

Responsable de l'Unité rejets non domestiques et toxiques

#### ▸ **Émilie Frachisse**

Technicienne Unité rejets non domestiques et toxiques

#### ▸ **Lukas Tertois**

Technicien Unité rejets non domestiques et toxiques

[valenceromansagglo.fr](http://valenceromansagglo.fr)     

**Valence  
Romans  
AGGLO**